

Arrêté 2021-PG-027
Examen d'avancement au grade de
technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) - session 2021
Composition du jury

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1360 du 09 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves de concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté 2020-PG-037 portant ouverture d'un examen d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) session 2021,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de l'examen d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) – session 2021 est fixée comme suit :

Elus Locaux

- M. Bertrand MASSOT (président du jury)
- Mme Nathalie MILWARD (remplaçante du président du jury)

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir

Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT

Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : contact@cdg28.fr - Site internet : www.cdg28.fr

Fonctionnaires territoriaux

- M. Benoît DELAHAYES (représentant CAP de catégorie B)
- M. Denis BIGOT (représentant CNFPT)

Personnalités qualifiées

- Mme Laurence FAUVEAU
- Mme Alizée FINOT

Article 2 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Fait à Luisant, le 6 avril 2021,

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 09/04/2021
et de la publication le : 09/04/2021

Par déléation,
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

